

MAIRIE

de



THIVERVAL-GRIGNON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Nadine GOHARD.

**Étaient présents** : Nadine GOHARD, Daniel BOSSE, Didier BRILLANT, Michel BUXERAUD, Jérôme CAPPELLO, Sylvain JOUMIER (arrivé à 19h14), Sandrine JOURNÉ, Sophie KERVERN, Claire LANDRY (arrivée à 19h11), Catherine LANEN, Bertrand VACHETTE et Laurence VAUVERT.

Marie GARCIA donne pouvoir à Laurence VAUVERT

**Étaient absents excusés**: Hélène CÔME et Laurent MEULENYSER

**Secrétaire de séance** : Sandrine JOURNÉ

Madame le maire ouvre la séance à 19h00 constatant que le quorum est atteint.

#### ORDRE DU JOUR :

##### 1. Compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2021

Monsieur VACHETTE propose plusieurs modifications de forme qui sont approuvées par les membres du conseil.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2021 est adopté,  
à l'unanimité des votants. (11 voix)

## **2. Mise en compatibilité du PLU avec une Déclaration d'un projet privé présentant un caractère d'utilité publique**

Madame le maire explique qu'il convient de lancer la procédure de déclaration d'un projet privé portant sur la construction d'habitations et d'équipements publics, valant mise en compatibilité du PLU. Il est question d'ajuster les dispositions réglementaires pour permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général, portant notamment sur la création d'équipements publics (salle polyvalente d'environ 300m<sup>2</sup>, équipements sportifs) mais également sur la valorisation d'un espace boisé existant afin de le rendre accessible au public, dans le secteur de l'aérodrome de Beynes-Thiverval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, adopte cette délibération.

## **3. Décision d'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal (parcelles H109 et 65)**

Monsieur Daniel BOSSE explique qu'il s'agit de prendre une délibération pour incorporer deux parcelles présumées sans maître, cadastrées H109 et 65, dans le domaine communal. Ces parcelles sont dans le périmètre de construction du golf et ont déjà fait l'objet d'un arrêté le 7 avril 2021 constatant la situation de biens présumés sans maître, puis d'un envoi recommandé avec accusé réception aux derniers domiciles connus et d'un affichage sur les parcelles, constaté par huissier à 2 reprises.

La présente délibération sera suivie d'un arrêté du maire portant incorporation, lui-même suivi d'un envoi recommandé avec accusé réception aux derniers domiciles connus et d'un affichage sur les parcelles, en mairie et sur son site internet, pendant 2 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (13 voix)

## **4. Mise en place d'un tarif de restauration scolaire, avec fourniture du repas par la famille (enfant allergique uniquement)**

Madame Laurence VAUVERT propose de délibérer pour fixer un tarif de restauration scolaire, pour les enfants allergiques, porteurs d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), déjeunant au restaurant scolaire et dont les familles se chargent de confectionner le repas. Au regard du tarif d'un repas scolaire, fixé à 4,00€, il est proposé de fixer ce tarif à 1,50€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (13 voix)

## **5. Convention de séjour scolaire avec les Pep75, à Port-Bail du 4 au 8 avril 2022**

Madame Laurence VAUVERT explique qu'il convient de délibérer pour signer une convention avec l'organisme « Pep75 » qui organise un séjour en classe de mer dans le Cotentin, à Port-Bail pour les élèves de CM1/CM2 de la classe de Mme Bénali, du 4 au 8 avril 2022,

Le coût du séjour s'élève à 11 608€, transport compris pour 22 élèves.

Pour mémoire, le conseil municipal a fixé par délibération n°2019-006 du 24 janvier 2019, la participation financière des familles à 30, 50, 70 et 80% du coût du séjour, selon 4 tranches de quotient familial.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, adopte cette délibération. (13 voix)

- 6. Présentation du rapport d'activité 2020 de la CCCY**
- 7. Présentation du rapport d'activité 2020 du service d'élimination des déchets ménagers**
- 8. Présentation du rapport d'activité 2020 du SIA**
- 9. Présentation du rapport d'activité 2020 du SEY78**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces 4 rapports.

#### **INFORMATIONS DU MAIRE :**

Madame le maire informe les membres du conseil que Monsieur le Préfet des Yvelines a fait remonter le dossier « AGRO » au 1er Ministre et que le Ministre de l'agriculture est favorable à surseoir à la décision de vente.

Cette décision est en attente, pour permettre de recommencer le travail, avec les partenaires impliqués et volontaires.

Concernant l'éventualité d'une modification ou révision du PLU, elle rappelle la position de la commune qui est favorable à modifier la zone dédiée au développement économique, mais pas pour la construction de logements.

#### **TOUR DE TABLE :**

**Mme Laurence VAUVERT** dit avoir ressenti une odeur de méthane en début de semaine.

Mme le maire précise que la Préfecture a prévenu d'un pic de pollution en Ile-de-France pour la journée du 10 novembre.

D'autre part, Mme VAUVERT fait un très bon retour du séjour au Futuroscope, organisé les 26 et 27 octobre, pour les élèves de l'école primaire qui n'ont pas bénéficié de classe de découverte pendant leur scolarité, à cause du covid.

Nos enfants se sont très bien comportés et étaient ravis de retrouver leurs camarades de CM2.

**M. Jérôme CAPPELLO** demande si le terme « village » peut être encore utilisé, si la population augmente.

Mme le maire dit que l'esprit « village » doit pouvoir perdurer.

**Mme Claire LANDRY** annonce qu'une réunion avec l'association d'étudiants « les Blairoudeurs » est prévue le 18 novembre, pour faire un point sur l'avancée du projet d'Atlas de la Biodiversité communale.

**M. Michel BUXERAUD** remercie M. BOSSE pour le diaporama sur les projets d'habitats et s'interroge sur l'augmentation de la population.

M. BOSSE répond que l'estimation s'établit entre 2300 et 2500 habitants à terme de ces projets.

**Mme Sandrine JOURNÉ** formule la demande d'interdiction de circuler aux poids lourds dans Folleville ou de la pose d'un panneau « interdit aux poids lourds sauf riverain ».

Mme le maire répond que c'est impossible, en raison des activités des artisans et sociétés installés sur le site et propose d'étudier la faisabilité règlementaire de la pose d'un tel panneau.

**M. Sylvain JOUMIER** dit que la ligne de bus 19, desservant le campus de l'AGRO, a vocation à disparaître à l'horizon du départ des étudiants et trouve cela dommage pour les habitants de Grignon.

Mme le maire dit qu'il faudrait faire un sondage auprès des habitants et apporter des éléments probants pour demander le maintien de la ligne, en sachant que le déficit budgétaire de la ligne serait à la charge de la commune. Il semble peu probable d'y parvenir.

**Mme Sophie KERVERN** remercie pour l'enfouissement du câble électrique aérien dans Folleville.

**M. Bertrand VACHETTE** demande pourquoi les cloches de l'église ne sonnent plus les heures.

Mme le maire dit qu'un paroissien a déréglé le système de sonnerie des cloches.

Mme Laurence VAUVERT sollicite les élus pour accompagner la sortie de Noël des enfants, à Thoiry, le samedi 11 décembre, Rdv à 16h00, à Folleville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h28  
PROCHAIN CONSEIL PREVU LE 16 DECEMBRE 2021